

La directrice académique, Guylène Esnault, quitte le Gers pour l'Espagne

Le maire de Condom, Gérard Dubrac, se lâche en confidences lors de la signature d'une convention entre l'Education nationale et la mairie



La directrice académique, Guylène Esnault, quitte le Gers pour l'Espagne

C'est avec une certaine émotion que la directrice d'académie, Guylène Esnault, a signé ce jeudi 12 juillet avec le maire de Condom, Gérard Dubrac, la Charte relative au fonctionnement des classes passerelles de la commune de Condom. « C'est ma dernière convention que je signe ici dans le Gers, dévoile-t-elle, car au 1er septembre je serai à Madrid en tant que conseiller culturel adjoint sur les réseaux français de la péninsule Espagne et Portugal, cela concerne les écoles maternelles jusqu'aux lycées Français ».

Pour sa part Gérard Dubrac sans le dire mais tout en le disant laisse sous-entendre « qu'il serait possible qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections municipales. Coup de bluff où pas, il confirme « que d'ici là il n'est pas prêt à se mettre en roue libre ! ».

Quant à la signature de la convention entre l'Éducation Nationale et la commune de Condom il s'agissait d'une mise à jour de la précédente concernant les deux classes passerelles. Lesquelles situées au pôle enfance sont rattachées l'une à l'école Jacques Prévert et l'autre à l'école Jean de La Fontaine. Elles accueillent les enfants de 2 à 3 ans lesquels le matin sont à la maternelle et l'après-midi à la crèche. Cela leur permettra comme le veut la loi de rentrer en maternelle dès l'âge de 3 ans dans les meilleures conditions. En ce qui concerne le coût de la crèche la mairie prend en charge la gratuité ou indemnise par souci d'équité la famille qui garde son enfant à la maison.

Et Guylène Esnault de conclure en affirmant que « la signature de cette convention est quelque chose de très intéressant qui a fait ses preuves, qui n'est pas obsolète et qui rentre bien dans les projets de l'Éducation Nationale ».



Gérard Dubrac et Guylène Esnault ont signé la Charte relative au fonctionnement des classes passerelles de la commune de Condom.